



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS: BANQUE ET ASSURANCE

DROITS DES CONSOMMATEURS

LE DIAGNOSTIC

Certains services (*banques et assurances notamment*) étaient tellement complexes à résilier que les consommateurs se trouvaient bien souvent captifs. Il ne pouvait pas bénéficier facilement des meilleurs tarifs ou services.

Par ailleurs, le recours massif aux crédits à la consommation ne s'accompagnait pas d'une information suffisante, ni d'une responsabilisation des organismes prêteurs. Or ces crédits jouent un rôle majeur dans le surendettement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les consommateurs, et en particulier les clients des banques et assurances.

QUELS OBJECTIFS ?

S'assurer que le consommateur puisse réellement bénéficier des meilleurs tarifs et que ses droits soient applicables facilement.

Protéger le client bancaire et prévenir le surendettement.

QUELLE CONCERTATION ?

Un premier rapport concernant la protection des consommateurs a été rédigé par le Centre d'Analyse Économique. Le Conseil national de la consommation a ensuite été réuni pour donner un avis sur le projet de loi.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Loi adoptée le 13 février 2014.

Décrets d'application publiés en 2014 et 2015.

LE SENS DE NOTRE ACTION

S'il doit y avoir concurrence, il faut qu'elle bénéficie aux citoyens. Les situations de rentes liées aux mécanismes complexes de résiliation faussaient cette concurrence, en défaveur du consommateur. Faciliter les échanges commerciaux, oui, mais surtout libérer l'utilisateur en lui permettant d'être réellement protégé.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ **UN AN POUR CHOISIR SON ASSURANCE EMPRUNTEUR :** la loi facilite la délégation d'assurance lors d'un prêt immobilier et permet à l'emprunteur de changer de contrat d'assurance dans les 12 mois suivant la signature du prêt.
- ▶ **AU-DELÀ D'UN AN DE CONTRAT, RÉSILIER SES ASSURANCES AUTO ET HABITATION À N'IMPORTE QUEL DATE :** un assuré peut dorénavant résilier son contrat sans attendre l'échéance anniversaire.
- ▶ **LES PRÊTEURS CO-RESPONSABLES DU SURENDETTEMENT :** création d'un registre national des crédits à la consommation auprès de la Banque de France. Les organismes peuvent y vérifier la solvabilité d'un client. Si un prêt est accordé trop facilement, à risque pour l'emprunteur, le prêteur peut dorénavant être condamné pour soutien abusif.

QUELS RÉSULTATS ?

Selon l'indicateur choisi,
les français ont gagné en 2015
ENTRE 0,9% ET 1,7%
DE POUVOIR D'ACHAT
SUPPLÉMENTAIRE.

DROITS
CONSOMMATION
MEILLEURS TARIFS
LUTTE CONTRE
LE SURENDETTEMENT

DEPUIS ?



LOI ADOPTÉE

DÉCRETS
D'APPLICATION
PUBLIÉS

POUR QUI ?

TOUS LES
CONSOMMATEURS

OBJECTIFS

S'IL DOIT Y AVOIR
CONCURRENCE, IL FAUT
QU'ELLE BÉNÉFICIE
AUX CITOYENSS'ASSURER QUE
LE CONSOMMATEUR
PUISSE RÉELLEMENT
BÉNÉFICIER DES
MEILLEURS TARIFS ET
QUE SES DROITS SOIENT
APPLICABLES FACILEMENTLIBÉRER L'USAGER
EN LUI PERMETTANT
D'ÊTRE RÉELLEMENT
PROTÉGÉPROTÉGER LE CLIENT
BANCAIRE
ET
PRÉVENIR
LE SURENDETTEMENT

LE CONSTAT

CERTAINS SERVICES (BANQUES ET
ASSURANCES NOTAMMENT) ÉTAIENT
TELLEMENT COMPLEXES À RÉSILIER QUE
LES CONSOMMATEURS SE TROUVAIENT
BIEN SOUVENT CAPTIFSLE RECOURS MASSIF AUX CRÉDITS À LA
CONSOMMATION NE S'ACCOMPAGNAIT PAS
D'UNE INFORMATION SUFFISANTE, NI D'UNE
RESPONSABILISATION DES ORGANISMES PRÊTEURS

COMMENT ?

UN AN POUR CHOISIR
SON ASSURANCE EMPRUNTEURAU-DELÀ D'UN AN DE CONTRAT,
RÉSILIER SES ASSURANCES AUTO ET
HABITATION À N'IMPORTE QUEL DATELES PRÊTEURS CO-RESPONSABLES
DU SURENDETTEMENT:
▶ CRÉATION D'UN REGISTRE NATIONAL
DES CRÉDITSSI UN PRÊT EST ACCORDÉ
TROP FACILEMENT LE PRÊTEUR
PEUT DORÉNAVANT ÊTRE CONDAMNÉ
POUR SOUTIEN ABUSIF

RÉSULTATS

LES FRANÇAIS ONT
GAGNÉ EN 2015
ENTRE 0,9% ET 1,7%
DE POUVOIR D'ACHAT
SUPPLÉMENTAIRE